

Note aux Rédactions

Vendredi 15 octobre 2021



Mise aux normes du réseau d'assainissement sur la RD955 (route d'Hasnon) Communes de Wallers et de Hasnon

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

A compter de lundi 18 octobre et pour une durée de 4 semaines (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement de la RD955, route d'Hasnon, en prévision d'une réfection de la chaussée.

Ils consisteront en la dépose et le remplacement des conduites d'évacuation des eaux pluviales vers le fossé bordant la route départementale.

Organisation des travaux :

Les travaux seront réalisés sous déviation (y compris nuits et week-end) :

Dans le sens Wallers – Hasnon :

Prendre la RD955 en direction d'Hellemmes (rues Roger Salengro et Jean Jaurès), puis la RD13 en direction de Wallers (rue Mattéoti, rue Marcel Danna). A l'intersection des RD13 et 40, prendre la RD40 (rues Marcel Sembat, Jean Jaurès et Auguste Blanqui) en direction d'Hasnon, puis la RD40A (rues Henri Ghesquières et Ferdinand Pelloutier) à l'intersection RD40A/RD4B (rue Jules Guesde) pour rejoindre la RD955.

Dans le sens Hasnon – Wallers :

Au carrefour RD955/RD40B, prendre la RD40B (rue Jules Guesde), puis à l'intersection RD40B/RD40A. Suivre la RD40A (rues Ferdinand Pelloutier et Henri Ghesquières) jusqu'à l'intersection RD40A/RD40, prendre la RD40 en direction de Wallers (rues Auguste Blanqui, Jean Jaurès et Marcel Sembat). Au carrefour RD40/RD13, prendre la RD13 (rue Marcel Danna) en direction d'Hélesmes (rue Mattéoti) pour rejoindre la RD955 (rues Jean Jaurès et Roger Salengro).

Montant des travaux : 128 300 euros entièrement financés par le Département du Nord.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.